## ANNEXE 22-16

## Déclaration à long terme du fournisseur concernant les produits ayant le caractère originaire à titre préférentiel

La déclaration du fournisseur, dont le texte figure ci-après, doit être établie compte tenu des notes figurant en bas de page. Il n'est toutefois pas nécessaire de reproduire ces notes.

## DÉCLARATION

Je soussigné déclare que les marchandises décrites ci-après:
(1)
(2)
qui font l'objet d'envois réguliers à
Je déclare ce qui suit (6):
□ cumul appliqué avec (nom du/des pays)
aucun cumul appliqué.
La présente déclaration vaut pour tous les envois de ces produits effectués de: à
Je m'engage à informer immédiatement si la présente déclaration n'est plus valable.
Je m'engage à fournir aux autorités douanières toutes les preuves complémentaires qu'elles requièrent.
(8)
(9)
(10)

## ►(1) (2) **M1**

<sup>(1)</sup> Description.

<sup>(</sup>²) Désignation commerciale utilisée sur les factures, par exemple modèle nº .....

<sup>(3)</sup> Nom de l'entreprise à laquelle les marchandises sont livrées.

<sup>(4)</sup> L'Union européenne, le pays ou groupe de pays ou le territoire dont les marchandises sont originaires.

<sup>(3) (5)</sup> Pays, groupe de pays ou territoire concerné. Lorsque l'origine préférentielle d'un produit provenant d'un pays, groupe de pays ou territoire peut être acquise conformément à plusieurs règles d'origine, les fournisseurs précisent le cadre juridique utilisé pour déterminer l'origine des marchandises (à savoir la convention PEM et/ou les règles d'origine transitoires).

Lorsqu'un pays, groupe de pays ou territoire est une partie contractante à la convention PEM, et qu'aucun cadre juridique n'est précisé, on considère, par défaut, que la déclaration du fournisseur indique que la convention PEM a été utilisée pour déterminer l'origine des marchandises.

<sup>(6)</sup> À compléter, si nécessaire, uniquement pour les marchandises ayant acquis le caractère originaire à titre préférentiel dans le cadre des relations commerciales préférentielles avec l'un des pays avec lequel le cumul paneuro-méditerranéen de l'origine est applicable.

 $<sup>ightharpoonup^{(1)}</sup>$  (7) Indiquer les dates de début et de fin. La période n'excède pas 24 mois. ightharpoonup

<sup>▶&</sup>lt;sup>(2)</sup> (8) Lieu et date de délivrance. ◀

<sup>(9)</sup> Nom et fonction, nom et adresse de l'entreprise.

<sup>(10)</sup> Signature.